PRÉFET
DE LA HAUTE-CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Sites Natura 2000
FR9410084 « Vallée de la Restonica », FR9410107 « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca », FR9412002 « Haute vallée de la Scala di a Santa Regina », FR9412003 « Cirque de Bonifatu », FR9412005 « Haute vallée du Fium Grossu » et FR9412006 « Haute vallée du Verghello »,

(Zones de Protection Spéciale - ZPS)

Compte-rendu de la Réunion du COPIL du 21 juin 2022 à la Salle du Conseil de la langue corse, à Corte

Le COPIL est présidé par M. Fabrice TORRE, Chef de la Division Biodiversité Terrestre. M.Bossuyt sous-préfet de l'arrondissement de Corte, chargé de la mission de mise en œuvre du programme « Natura 2000 » pour le département de la Haute-Corse, dont font partie l'ensemble des ZPS inscrites à l'ordre du jour de la séance, excepté le site N2000 FR9412005 « Haute vallée du Fium Grossu », site de la compétence de M.Larrey, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-sud, ont tous deux donné délégation à la DREAL.

Etaient présents: voir feuille de présence en annexe.

- **Intervention DREAL rappelant le cadre du COPIL et la nécessité de désignation d'une structure porteuse**

L'organisation de ce COPIL doit permettre de faire un bilan des actions entreprises, relancer l'animation sur le site et enfin définir la gouvernance (cf ordre du jour). Le dernier COPIL s'est tenu le 31 juillet 2015. La structure porteuse et animatrice étai le SM PNRC, lors de la dernière animation.

- **Intervention DREAL : le réseau Natura 2000 en Corse - les perspectives de la loi 3DS**

(Pour plus de détails, se reporter au support de présentation)
La DREAL présente le réseau N2000 en Corse, ainsi que le cadre réglementaire du fonctionnement et du rôle de la présidence d'un COPIL (portée par un élu, *intuitu personae).*
Le portage est quant à lui, porté par une collectivité (à défaut par l'État). Il est précisé que l'animation peut être assurée soit en régie par la structure porteuse, ou bien être externalisée. Il est également rappelé la nécessité, pour l'animateur, de **mutualiser avec l'ensemble des partenaires** pour pouvoir réaliser l'ensemble des actions. La recherche de financement doit être réalisée également dans cette optique.
Les outils d'application et de suivi de la politique N2000 sont ensuite présentés : les contrats, les chartes et l'application Système d'Information des sites N2000 (SIN2).
Les principales implications de la loi Différenciation, Décentralisation, Différenciation et portant certaines mesures de Simplification de l'action publique (3DS) sur le volet N2000 sont également exposées: à compter du 1er janvier 2023, la gestion des sites exclusivement terrestres sera transférée à la Collectivité de Corse (CdC). Enfin, un rappel des points clefs de la vie des sites est effectué : date de désignation, dates de création COPIL, dates COPILs etc.
En complément, il est rapidement présenté la stratégie nationale de la biodiversité, dont l'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre 10 % du territoire national classé en Zone de Protection Forte (ZPF). Pour la Corse, seulement 0.7 % est actuellement concerné.

- **<u>Intervention SM PNRC – bilan animation et perspectives (révision du DOCOB & extension périmètre) – échanges</u>**

Jean-François Seguin présente les fiches actions. Chacune est reliée soit à l'ensemble des sites, ou a une partie seulement. Ci-dessous un relevé de décisions des suites à donner.

- **Fiche Action (FA) Approvisionnement de points de nourrissage artificiels (concerne l'ensemble des sites) :** cette action, dont l'évaluation est en cours, doit être réajustée pour gagner en efficacité et répondre aux objectifs fixés.

- **FA Développement des populations d'ongulés sauvage (concerne l'ensemble des sites) :** la poursuite du programme de renforcement de mouflon devrait avoir un impact favorable sur l'espèce. A poursuivre.

- **FA Développement du pastoralisme extensif en petits ruminants (concerne l'ensemble des sites):** le comité préconise de procéder à la signature de contrats N2000 avec les agriculteurs locaux.

- **FA Suivi quantitatif des ressources alimentaires (concerne l'ensemble des sites):** données manquantes à acquérir pour les chèvres « ensauvagées » et les bovins.

- FA Evolution et suivi qualitatif des ressources alimentaires (concerne l'ensemble des sites): Suivi des métaux lourds (plomb d'origine environnementale et/ ou des munitions de chasse et les produits phytosanitaires)) à réaliser sur tous les rapaces.

- FA Matérialisations des lignes électriques à risque (concerne les sites d'Asco et de la Scala di a Santa Regina) : En cours de réalisation dans le cadre du programme Life Gyprescue. A noter, qu'une nouvelle procédure d'EDF sur le site de la Tartagine consiste à utiliser un drone pour équiper les lignes. L'absence d'impact de cette nouvelle méthode est à vérifier (suivi par pose de caméra).

- FA prise en compte des incidences des projets de développement socio-économique (concerne les sites d'Asco, de la Restonica, et de la Scala di a Santa Regina): Les impacts sont évalués lors des évaluations des incidences N2000 (cf liste nationale et listes locales). Projet développé :pose de balises avifaune sur les câbles de la station pour que les oiseaux les repèrent plus facilement. Le COPIL alerte sur le projet de développement de la station de ski à Asco et le risque de dérangement de l'espèce en conséquence.

- FA Gestion du survol d'aéronefs (concerne l'ensemble des sites):
Il est prévu de développer de nouvelles conventions ZSM locales et nationales (déclinaison régionale) avec différents partenaires pour permettre de réduire la perturbation liée aux vols.
Des contrôles peuvent être réalisés sur la base des informations disponibles sur l'outil geomatika (https://pnao.geomatika.fr). Les membres du COPIL indiquent qu'il serait de plus intéressant qu'elles fassent l'objet d'une diffusion plus large, notamment auprès des utilisateurs de drones.

- FA Prise en compte des incidences des projets éoliens (concerne le site de Bonifatu): cette fiche action présente l'enjeu le plus important. En effet, les individus concernés sont des juvéniles. Ils se déplacent sur de grandes zones, car ils sont non territoriaux, et peuvent donc entrer en collision avec les éoliennes.
Projets qui nécessitent une attention particulière :

3 projets éoliens en restructuration notamment dans le Cap Corse.

4 Projets éoliens très avancés : sur la commune du Cap Corse, Calenzana, Olmi-Cappella, et sur le massif de Tenda. Le site N2000 de la haute vallée du Fango est également concerné.

La DREAL précise qu'une carte d'enjeux est en cours d'élaboration et sera présentée aux partenaires.

- FA Gestion de la pratique de l'escalade (sites concernés : Restonica et Bonifatu): Depuis 2011, l'activité d'escalade est interdite du 1er novembre au 30 avril, et peut être autorisée si un échec de la reproduction est confirmé. Le travail de communication porte ses fruits et doit être poursuivi et renforcé. De nouvelles conventions doivent être signées (cf ZSM).

- FA Gestion des autres activités de pleine nature (**site concerné : Restonica) :** volet à inclure dans le programme de formation des guides, convention à mettre en œuvre avec le Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne Corse (cf ZSM), poursuivre l'information aux usagers et partenaires concernés par le volet trail.

- FA Suivi GPS des jeunes (concerne l'ensemble des sites) : Poursuivre les suivis via la pose de balises, et en particulier sur les secteurs où il y a eu un succès de reproduction : Bonifatu et Popolasca.
Remarque : un nouveau couple a été repéré sur Evisa (hors sites du COPIL du jour). Il est proposé la création d'une ZSM pour ce nouveau couple.

- FA Étude génétique (concerne l'ensemble des sites) : Dernières analyses (sexage, filiation) datent de 2016. D'autres prélèvements (plume, coquille d'oeuf..) sont à réaliser.

- FA Conservation ex-situ du patrimoine génétique et FA renforcement de la population (concerne l'ensemble des sites) :
Entre 2015 et 2022, prélèvement de 5 œufs (suite aux 3 pontes) permettant la naissance de 3 gypaètes *ex situ* de manière très assistée (individus trop faibles pour se dégager de leur coquille). Quid du succès de reproduction *in natura* ?
Dans le cadre du programme de renforcement, les œufs prélevés sont transférés dans le réseau EEP, puis les générations issues du brassage génétique sont relâchés sur le territoire. Ces relachers sur Lozzi permettent d'augmenter la diversité génétique et la viabilité des jeunes.
Hors, le prélèvement *in natura* puis le transfert des jeunes dans le réseau EEP affaiblit également la population locale, qui peine déjà à se reproduire. L'opération de conservation sera donc finalisée mais non renouvelée. L'opération de renforcement doit, elle, se poursuivre, mais sans prélèvement de la population locale.

- FA Statut du Gypaète barbu (concerne l'ensemble des sites) : Effectif de la population en 2022 : seulement 2 couples, 1 sur Popolasca et 1 sur Bonifatu. Le suivi doit être continué et le Formulaire Standard de Données (FSD) actualisé (demande à faire via l'animateur sur l'outil SIN2).

- FA Statut de l'aigle royal (concerne les sites : Restonica, Asco, Scala di a Santa Regina et Verghellu)
Effectif de la population en 2022 : entre 4 et 5 couples. Proposition d'ajouter l'espèce aigle royal dans l'outil pna.geomatika (cf ZSM).

- FA Statut de la sittelle corse et adaptation des documents de planification forestière (concerne l'ensemble des sites) : Suivi réalisé dans le cadre du PNA sittelle (non réalisé : Popolasca, Scala di santa regina, Bonifatu). Mesures sylvicoles à mettre en œuvre, création d'aires protégées.

- FA Statut de la Fauvette sarde (concerne le site de la Scala di a Santa Regina) : suivi pour le moment non réalisé, mais qui pourrait l'être dans le cadre de l'atlas à venir (?)

- FA Statut de l'Autour des palombes de Corse (concerne les sites de la Restonica et d'Asco) : Élaboration d'un document cadre au niveau régional pour harmoniser le suivi des deux couples (Restonica et Tartagine). Pistes : suivi par enregistreurs autonomes.

- FA Statut du Faucon pèlerin (concerne les sites de Bonifatu et d'Asco) : idem.

- FA Statut de l'avifaune nicheuse dans la ZPS (concerne les sites de la Restonica et d'Asco) : idem

- FA Extension du périmètre des ZPS (concerne les sites d'Asco, Scala di a Santa Regina et Bonifatu) proposition (cf diaporama): étendre les ZPS pour intégrer les nids et zones d'alimentation indispensables pour la survie des juvéniles. Procédure d'extension à mettre en œuvre en lien avec le LifeGyprescue.

- FA communication autour des mesures de conservation du site N2000 (concerne l'ensemble des sites) : : A impulser car très peu d'actions mises en œuvre jusqu'à présen. A venir: communication en bilingue, notamment des bergers, élus, organisateurs d'évènements et usagers, et développement d'outils/ charte de bonnes pratiques.

- FA Cartographie des espèces de la Directive Habitat Faune Flore et des habitats rares (concerne l'ensemble des sites) :
Proposition : suppression de cette fiche.

- FA Transversalité des mesures de gestion (PNA, autres sites N2000) (concerne l'ensemble des sites) : A poursuivre, en lien avec le PNA Gypaète barbu et les autres sites N2000 concernés.

- FA Mise en place d'une protection réglementaire (concerne le site d'Asco) : cf Réserve du Massif du Monte Ritondu (Restonica – Verghello) crée en 2007 et gérée par l'OEC, mais qui exclut les nids présents sur le Verghello.
Proposition : création d'APPB sur les secteurs hors zone de la réserve.

- FA Activités générales d'animation (concerne l'ensemble des sites) :
Dernier COPIL en 2015. Peu d'actions d'animation réalisées faute de pérennité des postes d'animateurs au sein du SM PNRC. Proposition : recrutement d'un animateur pour les actions sur les ZPS (hors actions spécifiques gypaète (actions Gypaète traitées par le Life Gyprescue)).

- **Création de groupes de travail**

Il est proposé de créer :
- Groupe de travail « outils pour réguler des activités anthropiques (escalades, usage du drone etc) »
- Groupe de travail « sanitaire » (cf Life milan royal Life Milvus)

Par ailleurs, le comité souhaite la création d'une instance élargie pour évoquer les différents sujets en lien avec les rapaces, à l'instar du « groupe grands ongulés ».

- **Désignation de la structure porteuse et de la Présidence (vote des seuls élus)**

- Désignation de la structure porteuse et animation du site : La candidature du SM/PNRC au renouvellement du portage du site est validée par les membres élus du comité de pilotage.
- Présidence du comité de pilotage : Jacques Costa (Président du SM PNRC).

Le portage doit être entérinée par une délibération du SM PNRC.

- **Proposition de modification des arrêtés de COPIL**

La proposition de mise à jour est validée par les membres du COPIL. Pour rappel, l'article 4 prévoit la possibilité d'inviter autant que de besoin un expert extérieur.

- **Actualisation des FSD**

Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la fiche d'identité d'un site Natura 2000. Il a une valeur réglementaire de rapportage à la Commission Européenne. Il est mis à jour sur demande de l'animateur du site (via l'outil SIN2). Les informations sont ensuite transmises à la DREAL qui est la passerelle d'échange avec le MNHN.

- **Fin des travaux**

La fin des travaux a lieu à 12h.

PJ : les supports de présentation sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9410084-vallee-de-la-restonica
- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9410107-haute-vallee-d-asco-foret-de-tartagine-popolasca
- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9412002-haute-vallee-de-la-scala-di-santa-regina
- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9412003-cirque-de-bonifatu
- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr94012005-haute-vallee-du-fium-grossu
- http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9412006-haute-vallee-du-verghello

Le chef de la division biodiversité terrestre
SBEP-DREAL

Fabrice TORRE

Feuille d'émargement

COPIL N2000
21/06/22

Nom	Prénom	structure	signature ou V pour visio
Boulaterin	Louis	SMPNRC	
HALLER	Marie-Estelle	SMPNRC	
HERVE	Anita	OFB - SD 2B	
SEGUIN	Jean-François	SMPNRC	
POLIFRONI	Pierre	ONF	
PANAIOTIS	Christophe	OEC	
TORRE	Fabien	DREAL	
ALLÈGRE	Claire	OFB	
BENEDETTI	Pierre	OFB	
ORSINI	Antoine		
MAESTRACCI	Jean Félix	Maire de Corscia	
DUCRESTET	Mamon	Chargée de mission CEN Corse	
LEBORI	Ludovic	chargé d'études CEN Corse	
ATTIÉ	Carole	Chargée de mission CEN Corse	
ARRIGHI	Fabien	PNRC	
ZLOTYLANIEN	Perle	DREAL	
VALESI	Gabrielle	PNRC	
Andreani	Anthony	PNRC	
Valtorini		PNRC	
Frédéric	Maillet	Dragon 2B	Visioconférence
Riffard	Olivier	CdC	Visioconférence